
DECISION RH n° 2019-55

Portant composition du **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail**

Le Directeur du Centre Hospitalier de CADILLAC,

- VU la loi n°2009-879 en date du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires,
- VU les articles L.4611-1 et R.4612-1 et suivants du Code du Travail,
- VU le décret n° 2012-285 du 29 février 2012 relatif à la répartition des sièges des représentants des personnels non médicaux au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des établissements visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU les résultats aux élections professionnelles du 6 décembre 2018,
- VU les désignations effectuées par les organisations syndicales,
- VU les désignations effectuées par la Commission Médicale d'Etablissement en sa séance du 22 mars 2016,

DECIDE,

Article 1 : d'arrêter la liste nominative des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail comme suit :

MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE :

➤ **Monsieur Patrick FAUGEROLAS**, Directeur, Président du CHSCT

➤ **Représentants du personnel non médical :**
(les suppléants ont voix délibérative en cas d'absence des titulaires)

✓ **TITULAIRES :**

- Monsieur ANDRE Thierry, Infirmier, EOHH (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur GONTHIER Armand, Infirmier, Minkowski (Syndicat F.O.)
- Madame GOUT Jocelyne, Infirmière, CMPEA La Réole (Syndicat C.G.T.)
- Madame LESCURE Katia, Secrétaire, EOHH (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur SINET Franck, Infirmier, EY (Syndicat C.G.T.)
- Monsieur TREPAUD Jérôme, Ouvrier principal, Ateliers (Syndicat C.G.T.)

✓ **SUPPLEANTS :**

- Monsieur ALCOLEA Patrick, Ouvrier principal, Ateliers (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur BOYER Laurent, Aide-soignant, Clérambault (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur COUSIN Pascal, Infirmier, CMP Lormont (Syndicat F.O.)
- Monsieur DAUBISSE Bruno, Ouvrier principal, E.O.H.H (Syndicat C.G.T.)
- Madame LALANNE KEUNER Catherine, Assistante sociale, HC Tosquelles (Syndicat C.G.T.)
- Madame LEFEBVRE Nadege, Infirmière, Trélat (Syndicat C.G.T.)

➤ **Représentant des médecins, pharmaciens, odontologistes :**
(les suppléants ont voix délibérative en cas d'absence des titulaires)

✓ **TITULAIRE :**

- Madame le Docteur COULIBALY Yiré, Praticien hospitalier, HC Tosquelles

✓ **SUPPLEANT :**

- Madame le Docteur BLANCHARD Cécile, Praticien Hospitalier, HC Les Gravières

MEMBRES A TITRE CONSULTATIF :

- Madame LOTHMANN Pascale, Ingénieur, travaux
- Madame DERVAU Laurence, Collaborateur Médecin en Santé au Travail
- Madame SCERRI Colette, Coordonnateur des Soins
- Monsieur SAGE Stéphane, Directeur des Affaires Economiques

Article 2 : Le président de l'instance peut faire appel à titre consultatif et occasionnel au concours de toute personne de l'établissement qui lui paraîtrait qualifiée.

Article 3 : Cette liste est affichée dans les locaux affectés au travail.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Fait à CADILLAC, le 17 janvier 2019

Le Directeur,



Patrick FAUGEROLAS

Diffusion :

- Extranet
- Tableaux d'affichage